

IV- Conclusion

La Région a la responsabilité de confirmer dès à présent son rôle de leader et d'architecte du projet très haut débit. Rôle qu'elle a occupé jusqu'à présent dans le haut débit avec une efficacité notoire et qui a été reconnu par les acteurs publics et privés.

Pour ce faire elle doit définir et faire partager l'objectif du déploiement **d'un réseau fibre optique dans toute l'Aquitaine à l'échéance de 2025** en accompagnant sa réalisation dans les communes de plus de 5 000 habitants avant 2015 et dans celles de plus de 1500 habitants avant 2020.

Pour réaliser cet objectif, la Région **doit agir dès aujourd'hui** pour **planifier les investissements publics** dans le temps, permettant ainsi la mobilisation des autres acteurs et évitant la préemption des seules zones rentables par les opérateurs privés.

Elle apparaît ainsi comme l'acteur pilote qui dynamise une logique de péréquation. En annonçant dès à présent le montant plafond qu'elle se propose d'engager pour accompagner les collectivités maîtres d'ouvrage, elle confirmera et affirmera son rôle de leader.

L'enveloppe prévisionnelle de **144 millions d'euros**, soit un tiers de la somme nécessaire pour raccorder en fibre optique les prises téléphoniques situées dans les communes de plus de 1 500 habitants, représente le levier qui générera le déploiement de réseaux publics. Ce montant sur 10 ans, analysé en flux annuel, est proche de l'enveloppe que la Région s'était proposée de consacrer au haut débit (44,2 millions sur 5 ans effectifs) alors que l'évolution du haut débit vers le très haut débit représente une rupture majeure tant en terme d'investissement que de services. Rappelons que les investissements haut débit consacrés par la Région n'ont jamais déstabilisé son budget.

Pour amorcer dès à présent les opérations techniques nécessaires à la mise en place de ce programme la Région peut **mobiliser les 15 millions d'euros** prévus et non engagés dans l'actuel **schéma haut débit**.

Pour dynamiser le territoire et assurer une cohérence des projets et des préconisations techniques et juridiques, la Région devra se doter progressivement d'une mission projet pluridisciplinaire. Elle pourra s'appuyer sur un accompagnement de l'agence **Aquitaine Europe Communication** (notamment en terme d'animation de terrain et de compétence juridique), du **GIP ATEGÉRI**, (en terme de système d'information géographique), mais aussi en intégrant un **ingénieur** spécialisé dans les communications électroniques et un **technicien supérieur** responsable des données et du système d'information géographique spécifique au sujet.

En 2015, la Région pourra, au regard du réexamen de ses objectifs et de l'évolution du secteur, réexaminer la **possibilité d'une intervention complémentaire**, notamment afin d'accélérer la pose de fourreaux par les collectivités et compléter la couverture du territoire par un « produit d'attente » hertzien permettant une offre de montée en débit des territoires qui pourraient ne pas être pris en compte à moyen terme.

L'Aquitaine est devenue un leader reconnu, pour le pilotage et la mobilisation des acteurs publics dans le domaine du haut débit.

L'enjeu du très haut débit, s'il exprime une continuité de la problématique d'accès numériques performants, représente aussi un moment de rupture technologique majeur avec le déploiement optique qu'il nécessite. Ce sont à la fois les autoroutes, les voies départementales et les chemins vicinaux de la communication électronique qu'il faut mettre en œuvre.

Heureusement les efforts entrepris pour le haut débit offrent une base solide à ces déploiements.

C'est la mission de la Région Aquitaine d'ouvrir la voie, de faire partager l'objectif, de coordonner les acteurs. En gardant toujours raison sur l'enjeu financier. Jamais sur l'ambition.